

L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD (éditeurs scientifiques), 2010.
Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djaména, Tchad ; Cirad, Montpellier, France, cédérom.

L'émergence des organisations de producteurs en Afrique centrale

Emmanuel MBETID-BESSANE*, David KADEKOY-TIGAGUE**,
Denis Pompidou FOLEFACK***, Michel HAVARD****, Jean ENAM***,
Koye DJONDANG*****, GADJIBET*****

*Université de Bangui, Prasac - Centrafrique, BP 122, Lakouanga, Bangui, République centrafricaine – mbetid@hotmail.com

**Centre international pour la recherche agricole orientée vers le développement, ICRA-Prasac, Université de Bangui, BP 122, Lakouanga, Bangui, République centrafricaine

***Institut de recherche agricole pour le développement, IRAD, BP 2067/2123, Yaoundé, Cameroun

****Umr Innovation – Cirad, Avenue Agropolis, F-34398, Montpellier, France

*****Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement, ITRAD, 5400, N'Djaména Tchad

Résumé — Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, le développement des organisations paysannes (OP) est spectaculaire par son ampleur géographique et par l'engouement et les espoirs qu'il suscite auprès des populations rurales. Cette communication analyse l'émergence des OP en Afrique centrale à travers une étude bibliographique. Les OP ont été créées pendant la période coloniale par les Etats pour assurer des services à la production agricole. Après les indépendances, sous l'impulsion des Etats, les OP ont évolué sous de multiples formes d'organisations aux appellations diverses, et de plus en plus de fonctions de services leur ont été transférées. Aujourd'hui, beaucoup d'OP présentent des dysfonctionnements caractéristiques d'un manque d'autonomie et d'une assise professionnelle affirmée. Dans l'ensemble, ces OP ont peu de moyens, mais leur rôle devrait croître et contribuer à stabiliser les principales filières. Dans cet objectif, les conditions de leur pérennité doivent être assurées en les accompagnant dans ce nouvel environnement. Il est de l'intérêt et du devoir de l'Etat de contribuer à l'émergence d'OP dynamiques et viables.

Abstract — *The emergence of farmers' organisations in Central Africa. In most Central African countries, the development of farmers' organizations has been spectacular in terms of geographic scale and the enthusiasm and hopes generated among rural populations. This paper looks at the emergence of farmers' organizations in Central Africa with the help of a bibliographical review. Farmers' organizations were set up by the states during the colonial period to provide services for agricultural production. After independence, and with the states' encouragement, farmers' organizations evolved in different forms with various labels and an increasing number of services were transferred to them. Today, many farmers' organizations are dysfunctional, with a characteristic lack of autonomy and the absence of a well-established professional basis. Overall, farmers' organizations have little money. However, their role should develop and help to stabilize the main sectors. In order to achieve this, they should be supported in the new environment so that the conditions required for their long-term survival are ensured. It is in the interests of the state, as well as a duty, to help emerging farmer organizations become dynamic and viable.*

Introduction

En Afrique centrale, la société civile et le secteur privé ne parviennent toujours pas à jouer pleinement leur rôle dans le secteur agricole, notamment les Organisations de producteurs (OP). Depuis deux décennies, les Etats se sont désengagés en transférant de manière unilatérale des responsabilités aux Organisations professionnelles agricoles (OPA) qui n'étaient et ne sont toujours pas suffisamment prêtes à

prendre le relais des structures publiques d'intervention (Diagne et Pesche, 1995). En effet, les multiples OP (groupements et associations) créés sous l'impulsion des structures d'appui, éprouvent d'énormes difficultés à fonctionner et n'ont pas toujours d'objectifs précis. Il est donc important qu'elles arrivent à mieux se structurer, à bien fonctionner et à se prendre en charge pour être véritablement professionnelles et partenaires des autres acteurs (Mercoiret, 1994).

L'objectif de cette communication est de faire l'état des lieux des OP en zone de savanes d'Afrique centrale à partir de la revue bibliographique afin de comprendre leur structuration et les causes de leur dysfonctionnement de manière à définir plus précisément leurs besoins d'accompagnement pour assurer les conditions de leur pérennité.

Genèse des organisations de producteurs en Afrique centrale

Après les indépendances, on distingue deux périodes de développement des OP allant vers une plus grande responsabilisation des producteurs et une diversification de leurs activités.

Emergence des OP au lendemain des indépendances

Au Tchad, les OP ont successivement changé de noms, sans que leurs contenus ne soient modifiés. Le regroupement volontaire des producteurs, pour atteindre des objectifs économiques et sociaux, a été soutenu dès 1965 par les Centres de formation professionnelle agricole (CFPA), puis à partir des années 1970 par les églises catholiques et protestantes. Les CFPA ont aussi initié la création des premiers marchés autogérés (MAG), chargés de la commercialisation primaire du coton-graine.

En Centrafrique, la priorité du gouvernement était le développement socio-économique du monde rural avec comme moyens pour y parvenir les coopératives. A cet effet, le Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA) créa en 1964 des Groupements d'intérêts ruraux (GIR) pour faciliter la commercialisation des produits vivriers et l'approvisionnement en biens de première nécessité, puis à partir de 1965 pour organiser le marché du coton. En 1966, le BDPA créa l'Union coopérative des GIR (UCGIR) appuyée financièrement par l'Office régional de développement (ORD). Elle détenait le monopole de la commercialisation des produits agricoles de la préfecture de l'Ouham. Le BDPA a mis en place pendant la même période 30 Groupements d'utilisateurs de la traction animale (GUTA) avec 37 attelages, dont les matériels agricoles étaient financés par un prêt de la Banque nationale de développement (BND). Suite à la loi de la réforme agraire du 30 août 1970, le BDPA quitta le pays et abandonna ainsi 85 GIR et 30 GUTA. Le réseau mis en place a commencé à se désintégrer par manque de fonds de roulement. Une seule coopérative (Bossango) qui comptait 42 GIR a survécu à ces épreuves.

Au Cameroun, le gouvernement a affirmé en 1973 sa volonté de structuration du monde rural et de « responsabilisation accrue des agriculteurs » qui ont été à l'origine de l'émergence des OP : associations, coopératives, groupements d'initiatives communes (GIC), groupements d'intérêt économique (GIE). En outre, le Fonds d'appui aux organisations rurales (Fondaor), un système privé de conseil et de formation au profit des OP et financé par l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD) a été également mis en place. Il avait comme objectif « aider les organisations à se payer les services de prestataires privés (formations, appui-conseil, études de faisabilité...), à élargir la base des services proposés pour les prestataires et à professionnaliser les organisations... » (Mercoiret et Pesche, 2003). Les actions de Fondaor ont permis une meilleure connaissance de la législation par les ruraux, l'augmentation du nombre des prestataires de services et la diversification de l'offre d'appui, etc.

Les OP, partenaires de l'Etat et des filières depuis les années 1980

Depuis les années 1980, les producteurs s'investissent de plus en plus dans le fonctionnement des OP. L'Etat, l'Eglise et les ONG se mobilisent pour aider les producteurs à s'organiser.

Au Tchad

La dynamique d'organisation appuyée par les CFPA, les églises et les ONG va s'intensifier dans les années 1980 avec l'augmentation du nombre de marchés autogérés (MAG), au nombre de 200 en 1986. Le mouvement associatif a été reconnu officiellement au début des années 1990. Puis, l'ONDR a

entrepris des actions d'envergure d'organisation des producteurs, d'abord des groupements de gestion des intrants, puis des groupements de producteurs et entre 1986 et 1992 des associations villageoises (AV). Ces dernières prendront en charge la commande et la distribution des intrants coton aux producteurs et la commercialisation primaire de coton-graine à travers les MAG. Puis le Mouvement paysan de la zone soudanienne (MPZS), regroupant les AV des régions cotonnières et les organisations locales d'autres régions, est devenu l'interlocuteur de l'ONDR et de la Cotontchad sur la filière cotonnière. Mais devenu trop syndical et très regardant dans la gestion des ristournes destinées aux producteurs de coton, le MPZS sera remplacé par les Comités de coordination locaux (CCL) (Tordina, 2007). Ces comités, selon leurs promoteurs, ont été créés pour défendre les intérêts des producteurs de coton et servir d'interface entre les producteurs et leurs partenaires afin d'assurer la circulation de l'information et d'identifier les problèmes liés à la filière coton.

Le Conseil national de concertation des producteurs ruraux du Tchad (CNCPR), regroupant les différentes OP du pays et géré par les fonctionnaires du ministère du Développement rural a été créé suite à l'affaiblissement du MPZS. Mais « des malversations financières » et la concentration du pouvoir entre les mains de fonctionnaires ont contribué à fragiliser cette structure. Le CNCPR se veut un cadre de concertation dynamique, légitime et représentatif, un outil permanent de participation au processus de développement socio-économique et d'appui à la définition, à l'élaboration, à l'analyse et à la mise en œuvre de la politique agricole.

Rentrent enfin dans cette dynamique d'organisation les groupements de défense sanitaire (GDS). Leur création en 1989 résulte du transfert à des groupements d'agro-éleveurs, créés pour cela, de la santé animale de base et de l'approvisionnement en médicaments vétérinaires dont les services de l'Élevage se sont désengagés. Ce transfert s'est fait en même temps que la privatisation des services vétérinaires. Les services de direction de l'organisation pastorale appuient également la constitution d'unions de GDS et des fédérations d'unions de GDS dont un des premiers objectifs est la réalisation d'économies d'échelle dans l'achat des produits vétérinaires.

En Centrafrique

Le Programme d'ajustement structurel (PAS), dans lequel s'est engagé l'Etat centrafricain au début des années 1980, a favorisé des actions d'organisation des producteurs portées par différentes structures. Les églises ont été très actives : mouvement de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC) par la mission catholique, secteurs d'animation par le regroupement des groupements d'intérêts ruraux (GIR) par l'Animation rurale diocésaine catholique (ARD), organisation des ruraux autour des activités agricoles dans l'Ouham-Pendé par les missions protestantes. L'Agence centrafricaine de développement de l'Ouham-Pendé (Acadop), financée par la Coopération allemande (GTZ) a mis en place des groupements villageois dans le nord-ouest du pays. Des Centres ruraux d'éducation et de formation (CREF) ont appuyé la mise en place des Groupements d'Intérêts Collectifs Agricoles Villageois (GICAV) pour la collecte, le stockage et la commercialisation des produits vivriers dans les préfectures de la Kémo, de la Nana-Gribizi et de la Ouaka. Mais ces groupements finiront par disparaître en raison de difficultés de gestion. La Société centrafricaine de développement agricole (Socada) a relancé les GIR qui ont été de nouveau responsabilisés dans la gestion des intrants et des marchés. A partir de 1997, sous l'impulsion du Projet d'appui aux organisations paysannes (PAOP), tous les GIR se sont regroupés, à l'échelle inter villageoise ou communale, au sein d'organisations intermédiaires appelées secteurs d'animation dans la Ouaka, équipes secteurs dans l'Ouham, et fédérations professionnelles agricoles communales dans la Nana-Gribizi et la Kémo.

Dans le secteur cotonnier, plusieurs fédérations ont été mises en place, avec l'appui du Projet d'appui aux structures rurales (PASR) : (i) la Fédération régionale des agriculteurs de la Ouaka (FRAUK) ; (ii) la Fédération des agriculteurs de l'Ouham (FAO) ; (iii) la Fédération professionnelle agricole préfectorale de la Kémo (FPAP) ; et (iv) la Fédération professionnelle agricole préfectorale de la Nana-Gribizi (FPAP). Tous les producteurs sont membres des GIR. C'est un handicap pour les grands producteurs qui ne peuvent se retrouver pour sécuriser leurs activités. L'élan de la structuration a aussi été freiné par la crise cotonnière, le non enlèvement et le non paiement du coton graine ces dernières campagnes. A cela s'ajoutent les démarches des structures ne s'appuyant pas suffisamment sur les besoins réels des OP, intervenant de façon isolée les unes des autres suivant la logique de leur financement et guidées par leurs objectifs propres (Fusillier, 2003).

Dans le domaine de l'élevage, le gouvernement a créé en 1985 la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC). Ensuite, les Groupements d'intérêts pastoraux (GIP) ont été conçus par la direction de l'animation mutualiste, à l'époque relevant de l'Agence nationale du développement de l'élevage (Ande), et un réseau des organisations préfectorales (Fédération locale des groupements d'intérêts pastoraux, Felgip) et régionales (Fédération régionale des groupements des éleveurs centrafricains, Fergec) s'est mis en place. Les éleveurs se reconnaissent dans les GIP autour de l'approvisionnement en intrants et des formations réalisées. Les Fergec ont constitué un élément de cohésion des GIP autour de la vente de médicaments vétérinaires et des intrants pour le bétail. Cette activité s'est poursuivie en dépit de l'arrêt des activités d'importateur et de distributeur de la FNEC. Un actif moyen par GIP de 458 000 FCFA montre leur solidité. Mais les GIP peuvent cependant être remis en cause à moyen terme d'une part, par le manque de contrôle et de saisie des médicaments frauduleusement importés et souvent de qualité médiocre, et d'autre part, par une loi sur la pharmacie vétérinaire trop rigide, qui peut compromettre le maintien de ce réseau de distribution de proximité. Les OP du secteur de l'élevage sont bien structurées. Des dynamiques s'opèrent en leur sein. Des organisations d'éleveurs s'autonomisent. Des solutions sont trouvées pour remédier à des tensions entre associations d'éleveurs et d'agriculteurs. Des articulations s'établissent entre OP d'origines différentes, au fur et à mesure qu'elles découvrent des intérêts communs, etc. La FNEC et ses composantes ont entrepris plusieurs actions contribuant à renforcer ces dynamiques : (i) les échanges et communications des éleveurs (édition du journal des éleveurs en Sango et en Fulfuldé ; émissions à la radio rurale ; voyages d'échanges d'expériences) ; (ii) alphabétisation fonctionnelle des adultes en vue d'une meilleure intégration des éleveurs peuls dans la communauté centrafricaine ; (iii) formation des éleveurs en Ffulfuldé et en Sango (connaissance des institutions ; gestion des groupements ; identification des maladies ; utilisation des médicaments ; gestion des pharmacies ; etc.).

Les OP jouent également plusieurs rôles dans le développement socioéconomique de leur zone d'intervention : i) un rôle social (création d'écoles, de centres de santé, de cases de passage, de mosquées, etc.) en concertation avec les autres acteurs du monde rural, ii) un rôle économique par l'élaboration, la préparation de petits projets pour les éleveurs, mais aussi les autres villageois, en collaboration avec les agents de la direction d'animation mutualiste. Ainsi, par exemple, la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs souligne l'importance de l'élaboration de projets communs pour construire un capital social entre eux. Les OP doivent s'insérer pleinement dans une démarche de développement local qui est d'actualité avec les projets de décentralisation.

Au Cameroun

Dans le cadre de la politique de libéralisation de l'économie et de l'application des orientations de la nouvelle politique agricole, l'Etat camerounais a mis en place dès 1990 des textes réglementaires visant à favoriser l'émergence des OP. Le registre des coopératives et GIC a été créé à la suite de la loi de 1992 pour permettre de légaliser ces formes d'associations paysannes. La loi de 1993 sur les groupements d'intérêt économique (GIE) a permis une véritable recomposition sociale dans les bassins cacaoyer et caféier où les GIC et unions de GIC prennent le relai des anciennes coopératives. Toutefois, la souplesse de cette loi a laissé des possibilités de dérives importantes : plusieurs sociétés privées de prestations de services, n'ayant rien à voir avec des activités agricoles ou pastorales ont pu se légaliser en GIC pour échapper à la fiscalité. De même un tissu important de coopératives d'épargne et de crédit s'est développé, échappant au contrôle du ministère des Finances.

Ces textes et lois ont permis à plusieurs organisations de base, ayant un nombre réduit de membres, de se légaliser et de s'engager dans un processus de structuration en unions et fédérations. Ainsi, en 2000 dans la zone cotonnière, est créée l'Organisation des producteurs de coton du Cameroun (OPCC) qui fédère tous les groupements de producteurs de coton, et qui assure en relation avec la Société de développement du coton au Cameroun (Sodécoton) l'approvisionnement en intrants des producteurs et la commercialisation du coton-graine. Les filières café et cacao se sont libérées d'un long passé coopératif dirigiste où la non transparence dans la gestion a créé des attitudes de rejet du terme « coopérative » chez les agriculteurs. Dans l'ensemble du pays et au sein de chaque village existent des formes élémentaires d'OP, que sont les groupes d'entraide ou les tontines.

Outre le cadre réglementaire, une évolution est perceptible dans le discours et les stratégies politiques de prises en compte des OP par le gouvernement : création d'une sous direction d'appui aux OP, participation des pouvoirs publics aux activités de la CNOP-CAM (concertation nationale des OP au

Cameroun, née en 2000). Cette dernière a pour mission de servir de cadre national de dialogue et de représentation des OP, de favoriser leur implication dans les espaces d'élaboration des politiques de développement rural et de promouvoir le dialogue entre OP, Etat et autres acteurs du développement. Malgré tout, la participation des OP dans la prise des décisions reste encore faible ; l'enclavement est un handicap important à l'organisation des producteurs. Quel que soit leur niveau de performance et d'organisation, les OP méritent d'être soutenues pour permettre aux producteurs de s'insérer valablement dans le tissu économique. Toutefois, un important travail d'organisation et de structuration reste à faire (Mercoiret et Pesche, 2003 ; Achancho, 2004).

Aujourd'hui, des OP de services d'appui à la production et de développement local

Les OP peuvent être regroupées selon leurs objectifs, leurs activités, leurs patrimoines et leur capacité d'accumulation. Elles peuvent également être classées par la taille, la durée, le mode de recrutement ou d'accès, le degré d'unité, etc. (Cazeneuve, 1976) ; ou par leurs fonctions au sein de la communauté ou encore par leur spécialisation dans un domaine d'activité. Parmi les différents critères permettant de caractériser les types d'OP, deux ont été retenus dans cette communication :

- le rayon d'action des OP, appelé encore échelle géographique où les terminologies tels que infra village, supra village et fédération (locale, régionale, nationale) sont utilisées ; le rayon d'action détermine la taille de l'OP, le volume de ses actions, sa capacité de mobilisation de ressources ;
- et la spécialisation dans un domaine d'activité, qui permet de mieux situer l'origine de certaines OP qui ont été constituées pour servir de relais aux institutions de développement, soit reprendre des activités abandonnées suites au désengagement de l'Etat.

Groupements infra villageois, villageois et inter-villageois

Les organisations villageoises sont représentées par divers types de groupements (producteurs de vivriers, de maraîchers, d'éleveurs de petits ruminants, d'apiculteurs, de pêcheurs et de pisciculteurs, de femmes, de défense sanitaire), les tontines et les AV. Elles ont généralement un nombre réduit de membres qui se cooptent le plus souvent autour d'une activité précise. Certaines ont choisi librement de ne pas se légaliser par méfiance à l'égard des structures nouvelles ou par ignorance des possibilités offertes par les fédérations. Suivant la taille des villages, une OP est composée des producteurs d'un ou plusieurs villages. C'est le cas en RCA des GIR, des GIP, des Caisses d'épargne et crédits, des Comités de gestion (Coges) des infrastructures sociocommunautaires, des Associations des parents d'élèves (APE), des Comités villageois d'adoption et de diffusion des innovations agricoles (Covadia).

Organisations fédératives de type filière

Ces organisations recherchent l'établissement de relations économiques avec les autres acteurs de la filière. Dans le secteur coton, les fédérations des producteurs ruraux en République centrafricaine, de l'OPCC-GIE au Cameroun et du MPZS au Tchad entretiennent des relations formelles de partenariat avec les sociétés cotonnières. Elles siègent dans les réunions tripartites où sont traitées les questions relatives à l'approvisionnement des intrants, à l'organisation de la campagne agricole et de commercialisation du coton. Elles s'efforcent de mener des négociations avec les sociétés cotonnières pour réguler leurs relations avec les OP. Ces fédérations, si elles avaient une structure nationale pourraient, au sein de l'interprofession, gérer contractuellement la filière coton de l'approvisionnement à la commercialisation et au partage des bénéfices.

En dehors du secteur cotonnier, d'autres fédérations émergent dans les domaines du maraîchage (fédération des maraîchers de Bouar), de la pêche (union des groupements des pêcheurs du lac Mballi), des semences (réseau des producteurs de semences), et du petit bétail (Association nationale des groupements des aviculteurs de Centrafrique, Angac ; Association nationale des éleveurs de porcs, Anep ; Association nationale des éleveurs de lapins de Centrafrique, Anelca). Des fédérations jouent aussi un rôle dans une fonction économique bien précise (crédit, approvisionnement, transport, etc.) : Association nationale des bouchers centrafricains (ANBC) ; Association des commerçants centrafricains de bétail (ACCB) ; Association des commerçants à bétail de Centrafrique (Acobeca).

La majorité de ces fédérations, à l'exemple de la FNEC, la FRAUK, la FAO, la FPAP, l'OPCC-GIE et le MPZS commencent aussi à jouer un rôle de défense des intérêts des producteurs.

Organisations fédératives de développement local

Ces organisations fédératives de développement local visent la mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné en relation négociée avec les acteurs extérieurs. Il s'agit des Unités de développement rural (UDR), des systèmes de microfinance développés en milieu rural à partir des tontines améliorées et organisées en une structure faîtière comme le Groupement des femmes d'actions pour le développement de Sibut (GFADS), des Unions cantonales des associations villageoises (UAV), des fédérations sous-préfectorales des GDS, du Conseil national de concertation des producteurs ruraux du Tchad (CNCPRRT).

Accompagner les OP dans leur processus de structuration

Dans leur majorité, les OP sont confrontées à des difficultés de fonctionnement : le manque de moyens financiers et de matériel, l'insuffisance d'appuis technique, financier ou institutionnel, la mauvaise gestion des biens communautaires, l'analphabétisme de la plupart des membres, etc. A propos des groupements de producteurs de coton au Cameroun, Kossoumna Liba'a et Havard (2006) ont écrit « *Deux décennies après leur création, nombreux sont encore les groupements qui présentent des dysfonctionnements caractéristiques, d'un manque d'autonomie et d'assise professionnelle affirmée* ». Les OP faîtières en relation avec les ONG et les institutions de développement sont engluées dans des conflits de leadership, avec en toile de fond l'accès aux sources de financement provenant des ONG et des projets de développement. Malgré leurs difficultés, le rôle des OP devrait croître, à condition d'assurer les conditions de leur pérennité dans un environnement en évolution rapide. Mais, les méthodes d'appui prévalant encore, n'accordent pas suffisamment d'intérêt au renforcement des capacités des OP qui sont encore attentistes et peu habituées à formuler de réelles demandes d'appui conseil dont elles sont pourtant redevables.

Aussi, un programme de renforcement des capacités de ces OP visant la dynamisation de leurs activités doit s'articuler, dans l'immédiat, autour des deux axes suivants : (i) le renforcement des compétences internes des groupements par la formation et l'information, l'alphabétisation des membres, l'appui à l'organisation et à la gestion financière et l'amélioration des conditions de travail ; (ii) l'amélioration de l'articulation de toutes les organisations avec l'environnement économique par les actions suivantes : l'appui à l'organisation des filières, l'accès au matériel agricole, l'approfondissement de la connaissance de l'environnement, des systèmes de financement adaptés et le développement local.

En réponse à cette lacune, une démarche d'appui conseil aux OP, inspirée de celle du conseil aux exploitations familiales, a été élaborée, mise en œuvre et testée en Centrafrique en 2006-2007 et 2007-2008 auprès de 34 OP (Mbétid-Bessane *et al.*, 2007). Elle part du diagnostic participatif des OP (genèse, structuration, caractérisation, fonctionnement) afin d'identifier et hiérarchiser leurs besoins, contraintes et atouts. Les besoins mis en évidence et en rapport avec la nouvelle donne socioéconomique portent sur l'amélioration de la gouvernance des OP, les conditions de production et de commercialisation agricoles, sur l'élaboration de microprojets, la recherche de financement, la gestion des microcrédits, etc. En réponse à ces besoins, des modules pédagogiques ont été conçus, testés et validés, de manière évolutive et graduelle de façon à amener les organisations de producteurs à se les approprier. Ces deux premières années, les OP ont été formées sur cinq modules, abordant successivement les contrats de production et de commercialisation, puis la gestion des stocks et des finances, et enfin l'élaboration des microprojets et la recherche de financement. A travers cet exercice, les capacités des OP à anticiper, raisonner et prendre des décisions sont renforcées et les services rendus à leurs membres sont améliorés. Ces appuis ont permis à certaines OP de développer des activités spécifiques jugées porteuses, et de se constituer entre autres en : (i) réseaux de producteurs de semences ; (ii) groupements de producteurs de riz ; (iii) groupements de maraîchers ; (iv) groupements de femmes transformatrices de noix de karité ; etc. Ces activités permettent à ces organisations de diversifier leurs sources de revenus.

Mais l'application de ces mesures n'est pas suffisante pour dynamiser les OP. Les organismes d'appui dans leur diversité, doivent collaborer avec les OP sans les instrumentaliser, c'est-à-dire sans les utiliser comme dans de nombreux cas, « *les organismes d'appui cherchent d'abord à se maintenir et à capter des financements publics et extérieurs sans trop attacher d'importance à ce que souhaitent vraiment ces OP en termes d'appuis* » (Destrait, 2004).

Conclusion

Conçues pour être des organisations de développement et d'autopromotion du monde rural, les OP sont plus les instruments des Etats au service de leurs politiques de développement rural qu'un mouvement paysan d'organisation. En dépit de leurs difficultés de fonctionnement, les OP de la zone des savanes restent, dans leur diversité, une voie de réussite sociale pour les producteurs, car elles apparaissent comme l'un des moyens pour améliorer leurs conditions de production et d'existence. Cependant, ces OP sont fragiles et, pour assurer leur pérennisation, elles doivent réussir à résoudre les nombreux problèmes de gouvernance, de fonctionnement et de mobilisation de ressources de leur organisation. Le renforcement des capacités des responsables des OP est indispensable pour leur permettre d'élaborer des programmes et des stratégies adaptés à la nature des enjeux actuels. Mais les OP seules ne parviendront pas à relever tous ces défis. Il est de l'intérêt et du devoir de l'Etat de contribuer à l'émergence d'OP dynamiques et viables, car elles peuvent devenir de véritables relais pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Références bibliographiques

- ACHANCHO V., 2004. Les organisations paysannes au Cameroun : acteurs de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Yaoundé, Projet MINAGRI, MINEPIA, FAO, Cameroun, 8 p.
- ATO B.F., 1981. Les péripéties des décisions en milieu rural centrafricain – Impact sur le développement coopératif. Thèse de doctorat du 3^e cycle en Sciences Humaines, Université de Poitiers, France.
- CAZENEUVE J., 1976. Organisation sociale. *In* Dix grandes notions de la sociologie. Editions du Seuil, Paris, France.
- DESTRAIT F., 2004. L'appui aux organisations paysannes en question. Grain de sel, la Revue de l'Inter-Réseaux, n°28, Paris, France.
- FUSILLIER C., 2003. Etude de mise en place d'un programme d'appui aux prestataires de services en animation et structuration du milieu rural en RCA. PASR, Bangui, République centrafricaine.
- GOSELYN G., 1963. Le mouvement coopératif centrafricain : bilan et perspectives. Paris, France.
- KOSSOUMNA LIBA'A N., HAVARD M., 2006. Mutations de la filière cotonnière dans les provinces septentrionales du Cameroun. Perception et stratégies paysannes. Cahiers de Géographie du Québec, 50 (139) : 65-82.
- MAGRIN G., 2001. Le sud du Tchad en mutation, des champs de coton aux sirènes de l'or noir. Ndjaména, CIRAD, PRASAC, SEPIA, p. 354-365.
- MBETID-BESSANE E., NZANGO J., VOPEYANDE M.B., 2007. Appui-conseil aux OP en Centrafrique: démarche et outils. Rapport Prasac, Bangui.
- MERCOIRET M.R., 1994. L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Collection Economie et Développement. Editions Khartala et Ministère de la Coopération, France.
- MERCOIRET M.R., PESCHE D., 2003. Capitalisation des enseignements des programmes d'appui à la professionnalisation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le cas du Cameroun. Version provisoire. Ministère des Affaires étrangères, CIRAD, Paris, France. 43 p.
- NZANGO J., MBÉTID-BESSANE E., 2007. Dynamique des organisations de producteurs en zone des savanes de Centrafrique. Communication au premier forum des partenaires et revue scientifique de l'IRAD, 2 au 5 juillet 2007, Yaoundé, Cameroun.
- TORDINA N., 2007. Analyse croisée des dynamiques d'exploitation agricole et des organisations paysannes face au contexte difficile de la filière coton. Cas de la zone cotonnière du Tchad. Mémoire de fin d'études, Ecole supérieure d'agronomie tropicale, Montpellier SupAgro, France.